Histoire et mémoires des conflits

Fiche méthode

(HGGSP Tle · Thème 3 · Histoire et mémoires · Introduction et axe 1)

La démarche de la dissertation et de l'étude critique

1. J'analyse le sujet. Ex. « Comment les sociétés se souviennent-elles des conflits ? » : je définis la mémoire (souvenir vécu, pluriel, porté par des groupes) et je repère le « comment », qui demande des acteurs (États, associations, historiens), des outils (dates, lieux, lois) et une évolution ; je borne dans le temps (de 1914 à nos jours) et je choisis mes jalons (1914, la guerre d'Algérie).

2. Je pose une problématique qui fait jouer un couple de notions. Ex. « Les sociétés se souviennent-elles des conflits pour établir la vérité ou pour servir leur identité présente ? »

3. Je construis trois parties qui avancent ; chaque argument a un exemple daté, pris dans les deux jalons.

4. Étude critique : je présente le document (nature, auteur, date, destinataire, portée), je l'analyse en citant ses mots, je le confronte à mes connaissances, puis je dis ce qu'il tait et qui le conteste.

5. Je rédige l'introduction (accroche datée, définitions, problématique, plan) et la conclusion (réponse nuancée, ouverture).

Le réflexe — un couple de notions aide à problématiser : histoire / mémoire, causes profondes / causes immédiates, mémoire officielle / mémoires de groupes, silence / reconnaissance, reconnaissance d'un fait / demande de pardon, témoin / historien.

Cas 1 · Traiter un témoignage

Réflexe — qui parle, quand, à quelle distance des faits, et avec quelles autres sources je le croise.

Exemple. Le récit d'un ancien appelé, recueilli en 1992.

Je le date (trente ans après les faits), je situe le témoin (âge, grade, lieu), je le compare aux archives militaires : il devient une source, ni vérité ni mensonge.

Attention — étudier un souvenir est un travail d'historien : la mémoire peut être l'objet de l'histoire.

Cas 2 · Qualifier un crime de masse

Réflexe — qui est visé, avec quelle intention, selon quel texte et à quelle date.

Exemple. La définition de 1948 en trois mots.

« Intention » : vouloir détruire le groupe, pas seulement faire des victimes ; « groupe » : national, ethnique, racial ou religieux ; « comme tel » : les victimes sont visées pour ce qu'elles sont.

Attention — le mot « génocide » n'existe pas avant 1944 : ne le prêtez pas aux acteurs d'avant.

Cas 3 · Analyser une loi mémorielle

Réflexe — ce qu'elle fait, qui l'a demandée, qui la conteste et au nom de quoi.

Exemple. Condamner sans légiférer.

En mars 2024, l'Assemblée condamne la répression du 17 octobre 1961 sans voter de loi : elle exprime une position sans créer de délit ni de jour férié, comme le recommandait la mission de 2008.

Attention — ne mettez pas toutes les lois sur le même plan : une seule comporte une sanction pénale.

Cas 4 · Critiquer une source sur les causes de 1914

Réflexe — qui écrit, quand, avec quelles sources et dans quel but.

Exemple. Un livre de couleur de 1914.

> Recueil de dépêches choisies par un État en guerre pour montrer son innocence : je le critique comme une source de propagande, qui renseigne sur l'État qui le publie plus que sur les causes.

Attention — ne confondez pas l'article 231 (responsabilité, réparations) et l'article 227 (Guillaume II).

Cas 5 · Situer une thèse d'historien

Réflexe — l'historien, la date, les sources, le contexte politique, la réception.

Exemple. Le livre de Christopher Clark (2012).

> Publié deux ans avant le centenaire, lu en Allemagne comme un soulagement, contesté par des historiens allemands et britanniques et critiqué en Serbie : une thèse se juge aussi par ses usages.

Attention — ni « l'Allemagne seule coupable », ni « la faute de tous » : on hiérarchise les responsabilités.

Cas 6 · Juger une politique de mémoire

Réflexe — quel groupe porte le geste, quel groupe le refuse, reconnaissance d'un fait ou demande de pardon.

Exemple. Le 1er novembre 2024.

> La France reconnaît que Larbi Ben M'hidi a été assassiné par des militaires français : c'est la reconnaissance d'un fait, sans demande de pardon au nom de la Nation ; en Algérie, on y voit un « goutte-à-goutte mémoriel ».

Attention — il y a des mémoires, françaises et algériennes, et le 19 mars n'est pas la fin des violences.

Les pièges

- Confondre histoire et mémoire : un témoignage est une source à critiquer, pas une vérité.
- Parler de « la » mémoire d'un conflit au singulier : il y a des mémoires, portées par des groupes.
- Employer « génocide » pour 1915 sous la plume des acteurs, ou confondre génocide et crime contre l'humanité.
- Écrire que toute la loi de 2005 a été abrogée : seul l'alinéa sur le « rôle positif » l'a été.
- Réciter les causes de la guerre de 1914 au lieu de traiter les historiens et les usages politiques de leurs thèses.
- Confondre reconnaître un fait et demander pardon au nom de la nation : la France reconnaît des faits sans présenter d'excuses officielles.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).